



Retour en France après un APRF

Par **mohamedkarmous**, le **25/08/2014** à **01:41**

Je voulais savoir si vous pouvez bien m'aider, je vais vous raconter un peu mon problème. Après deux années préparatoire, j'ai réussi les concours français et j'étais envoyé par l'état pour entamer mes études supérieures. J'ai intégré l'ENSITM (Ecole nationale supérieure des industries textiles de Mulhouse) en 1999 et j'ai eu mon diplôme en 2003. pendant ces années j'ai eu chaque fois une carte de séjour statut étudiant pour un an. En 2001 mon passeport a pris fin le mois de mai d'ou ils m'ont donné la carte de séjour en deux fois une d'octobre a mai sur l'ancien passeport et la deuxième de mai a août que j'ai pas compris pourquoi sur mon nouveau passeport. Et à partir de cette année j'ai toujours eu un titre de séjours qui finissait en moi d'août et j'étais toujours obligé de me cacher vue que j'étais en situation irrégulière d'août a octobre.

C'est seulement avec la pré-inscription que je l'ai chaque fois fin septembre que je peux demander la nouvelle carte de séjours. C'est la que ma santé a commencé a se dégrader entre psychiatre et psychologue ajouté à ça mon intégration. En effet j'étais bien intégré. J'habitais la cité universitaire c'était ma deuxième famille, un petit job, mais les dernières années s'était plutôt un renfermement et je prenais du Xamax. De Mulhouse je suis parti a Metz pour un master pour changer de voie complètement car ça me plaisait pas ce que je faisais et la bas la préfecture était étonné que j'étais en situation irrégulière et m'ont donné une visa de trois mois la j'étais bien. En 2008 j'entamais mon master 2 laser que j'ai validé 9 unité parmi 11; donc a part les cours je faisais rien et mars 2008 je me suis fait arrêté par les flics pour contrôle papiers alors que j'ai pas fait mon renouvellement toute de suite en garde a vu au poste de police ensuite en centre de rétention pendant une vingtaine de jours alors que je devrais être hospitalisé puis ordre de quitter le territoire. une fois en Tunisie mes parents m'ont pris en hôpital étatique et la j'ai demandé que quelqu'un d'apte qui doit me soigner quelqu'un qui prendra en compte que dans ma tête je pensais plutôt français qu' un tunisien avec huit en France je souffrais de problèmes psychiatrique de la société française rien a voir avec le bled, alors j'ai subis plusieurs injections en m'attachant a un lit et jusqu'à maintenant j'en souffre et j'en souffre encore. Entre temps mon père a réclamé mon retour a l'état son réponse de leurs part. Mois j'ai pas réagit j'étais sous le choc en plus des injections et je viens juste de me réveiller un peu.

Et je viens de m'apercevoir que quand on a des problèmes de santé et que ça nécessite des soins ou a défaut de soins la santé s'aggravera et s'était mon cas, on peut pas être expulsé. Alors j'aimerais bien savoir s'il y a bien si je pourrais avoir mes droits. \$En plus j'étais bien intégré, une petite preuve: j'ai fait une année de fac d'anglais j'étais intéressé par la société française et apprendre encore plus, l'examen de français j'en ai eu un 14,5 et malgré ça on m'a obligé de retourner en Tunisie.

Je vous expliquerais un peu plus et je vous enverrais des justificatifs mais aidez moi s'il vous plait je souffre dans ma tête je suis pas bien en Tunisie et j'aimerais bien me faire soigner.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer mes salutations distinguées.

KARMOUS Mohamed
tél: 0021652050349